

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n°2023-177

L'an deux mil vingt-trois, le 29 du mois de novembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 16 novembre 2023.

Présent(s) : Madame Marie-Solange LALEEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Marie MILLERAT-DALDIN
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Marc SIGNORET à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Monsieur Romain POULET, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.1	Thème : Décisions budgétaires
----------	-------------------------------

Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 ;
- VU** le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.232-1 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU** la délibération n°2023-49 du conseil communautaire en date du 12 avril 2023 relative à l'approbation du budget principal primitif 2023 ;
- VU** la délibération n°2023-67 du conseil communautaire en date du 02 mai 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget principal ;

VU la délibération n°2023-121 du conseil communautaire en date du 27 septembre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget principal ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Article 2 : de limiter cette autorisation aux dépenses suivantes :

Opérations	Désignation	BP	DM+VC	Report possible
0303	SITE TRONCAIS LES FORGES	150 000,00	0,00	37 500,00
		150 000,00	0,00	37 500,00
08001	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	1 250,00
		5 000,00	0,00	1 250,00
12004	Subventions équipt versées aux communes	100 000,00	0,00	25 000,00
		100 000,00	0,00	25 000,00
1807	Equipements touristiques	45 000,00	0,00	11 250,00
		45 000,00	0,00	11 250,00
1906	Aides aux entreprises	11 000,00	10 000,00	5 250,00
		5 000,00	0,00	1 250,00
		6 000,00	10 000,00	4 000,00
1907	Chemins de randonnée	14 000,00	0,00	3 500,00
		14 000,00	0,00	3 500,00
2003	Ecoles travaux hors programme	5 000,00	4 000,00	2 250,00
		5 000,00	4 000,00	2 250,00
2103	Ecoles travaux Cérilly	510 000,00	0,00	127 500,00
		510 000,00	0,00	127 500,00
2302	Voirie matériel et signalétique	70 000,00	-23 000,00	11 750,00
		70 000,00	-23 000,00	11 750,00
2303	Ecole mobilier et informatique	4 000,00	0,00	1 000,00
		2 000,00	0,00	500,00
		2 000,00	0,00	500,00
2304	Camping des Ecosais - Travaux	24 000,00	0,00	6 000,00
		24 000,00	0,00	6 000,00
2305	Camping du Champ Fossé - Travaux	24 000,00	0,00	6 000,00
		24 000,00	0,00	6 000,00
2306	Ecoles travaux Meaulne-Vitray et Ainay	60 000,00	39 000,00	24 750,00
		0,00	39 000,00	9 750,00
		60 000,00	0,00	15 000,00

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 29 novembre 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Daniel RONDET